

COMMUNIQUE



Le 29 juin 2015

MyFerryLink confirme que les navires Berlioz et Rodin seront exploités par DFDS

Compte tenu des décisions successives de la Competition and Markets Authority (CMA), confirmées par le Competition Appeal Tribunal (CAT) en décembre dernier, interdisant à MyFerryLink d'accoster à Douvres, Groupe Eurotunnel a été obligé, le 9 janvier 2015, de mettre en vente son activité maritime. Les navires Berlioz et Rodin, propriétés de Groupe Eurotunnel, sont loués à DFDS à partir du 2 juillet 2015.

Groupe Eurotunnel regrette que, depuis 3 ans, son activité MyFerryLink ait été soumise dans la quasi-indifférence générale à des décisions de part et d'autre du détroit du Pas-de-Calais qui se sont révélées contradictoires et incohérentes.

Ce jour, la justice française reconnaît que les contrats d'affrètement avec la SCOP SeaFrance, contrats qui se terminent naturellement le 1^{er} juillet, ne peuvent pas être renouvelés ou poursuivis. La location longue durée à DFDS ne s'assimilant pas à une vente, Eurotunnel sollicitera en temps voulu l'autorisation de vendre auprès du Tribunal de Commerce de Paris. MyFerryLink juge irresponsable toute action ou déclaration laissant croire que la décision prise, après appel d'offres, de louer à DFDS pourrait être annulée ou modifiée.

Dans le contexte actuel, MyFerryLink confirme que la seule voie possible pour préserver un maximum d'emplois est une négociation directe entre les Administrateurs Judiciaires de la SCOP SeaFrance et DFDS.